



Kolly Nicolas, Dorthe Sébastien

Décret d'étude pour la prospection préalable à la géothermie profonde

Cosignataires : 0

Réception au SGC : 01.04.22

Transmission au CE : *01.04.22

Dépôt et développement

Par la présente motion, nous demandons au Conseil d'Etat de soumettre au Grand Conseil un projet de décret d'engagement afin d'effectuer, sous l'égide du canton, des prospections préliminaires en vue de déterminer le potentiel énergétique de la géothermie profonde dans le canton de Fribourg et en particulier dans l'agglomération fribourgeoise.

Le peuple suisse a accepté, le 21 mai 2017, la stratégie énergétique 2050. Cette stratégie vise le développement important des énergies renouvelables, parmi lesquelles figure la géothermie profonde. S'agissant du développement des énergies renouvelables dans le canton, le développement de l'énergie solaire est satisfaisant alors que celui de l'énergie éolienne a nettement moins d'acceptation de la population et est, ainsi, soumis à de fortes réticences. Or, il est absolument nécessaire de se doter de production d'énergie pour pallier au déficit hivernal d'une part, et d'autre part afin de renforcer notre souveraineté énergétique.

Le développement de la géothermie profonde fait d'ailleurs l'objet d'une fiche au Plan directeur cantonal (fiche P 0303). Cette fiche mentionne cependant uniquement un projet de forage sur le site de BlueFactory. Le choix de cet endroit interpelle par rapport au développement voulu du site et aux nuisances que causeront de telles prospections.

Plutôt que de fixer un site tel que BlueFactory, qui nous paraît avoir été décidé au hasard (et non en fonction d'indices sur son potentiel), nous sommes convaincus que le canton doit effectuer une première phase d'étude, soit une prospection dans toute l'agglomération fribourgeoise et, ceci afin de déterminer le meilleur emplacement d'un forage. Cette prospection aura comme but de déterminer de manière plus précise la géologie du sous-sol et les zones de failles. Elle permettra, en quelque sorte de cartographier le sous-sol, ce qui donnera des informations utiles sur la connaissance géologique du sous-sol et, par conséquent, qui pourront être utilisées pour la géothermie profonde. Il est à noter que le sous-sol appartient à l'Etat, et que cette tâche nous semble lui revenir. Une fois que l'Etat aura cette meilleure connaissance du sous-sol, cela lui permettra aussi de disposer de toutes les informations pour l'octroi des concessions à d'éventuels tiers. Il y a donc un intérêt public important à effectuer cette prospection.

Cette prospection permettra ainsi de déterminer les meilleurs endroits pour, ensuite, développer la géothermie profonde, étant précisé que les sources de chaleur devront être, vraisemblablement, puisées à une profondeur d'environ 3'000 m, où il est possible, de trouver des réservoirs d'eau chaude à une température d'environ 100 °C.

Si des sources de chaleur suffisantes sont trouvées, celles-ci pourront ensuite être injectées dans le cadre du chauffage à distance de l'agglomération fribourgeoise, permettant ainsi d'augmenter son efficacité par une source d'énergie non polluante. Dans la mesure où les productions et économies d'énergie doivent être examinées de manière globale (toutes sont liées), il y a un intérêt cantonal à soutenir le développement de la géothermie profonde. En outre, il est absolument indispensable que le Canton de Fribourg prenne, à tout le moins dans un premier temps, une position prépondérante dans le cadre de cette phase de prospection, ceci afin de

*date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).

déterminer de manière la plus objective le bien-fondé et la nécessité de procéder par la suite à des travaux complémentaires visant à l'exploration, puis à la construction, si tout se passe bien, de production d'énergie par géothermie profonde.

Le montant nécessaire à cette phase de prospection est aujourd'hui difficile à évaluer et la réponse à la présente motion devra déterminer le montant nécessaire au décret demandé, lequel s'élèvera, sans aucun doute, à plusieurs millions de francs.

—